

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE
INSTALLATION DE COLLECTE, DE TRI ET DE VALORISATION
DE DÉCHETS DIVERS, DE DÉCHETS INDUSTRIELS BANAIS ET
DE DÉCHETS INDUSTRIELS SPÉCIAUX À BRAINE**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 22 juillet 2013, une enquête publique qui sera ouverte du **lundi 16 septembre 2013 au samedi 19 octobre 2013 inclus**, dans la commune de BRAINE sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de collecte, de tri et de valorisation de déchets divers, de déchets industriels banais et de déchets industriels spéciaux, au chemin du petit parc, sur le territoire de la commune de BRAINE présentée par la société EVN dont le siège social est situé chemin du petit parc à BRAINE.

Le projet consiste notamment en l'extension des activités de collecte, de tri et de valorisation de déchets divers actuellement autorisées sur le site de BRAINE, chemin du petit parc.

Le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans la mairie de BRAINE ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de BRAINE, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. MERCEY, responsable du projet de la société EVN au Chemin du petit parc à BRAINE.

M. Jean-Pierre HOT, agronome pédologue, EN RETRAITE, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Yvon VARLET, chef de brigade administrative de la police nationale, EN RETRAITE, a été désigné comme suppléant ; M. Jean-Pierre HOT siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
LUNDI 16 SEPTEMBRE 2013	14H00-17H00	BRAINE
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2013	14H00-17H00	BRAINE
JEUDI 3 OCTOBRE 2013	9H00-12H00	BRAINE
VENDREDI 11 OCTOBRE 2013	15H00-18H00	BRAINE
SAMEDI 19 OCTOBRE 2013	9H00-12H00	BRAINE

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de BRAINE et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le responsable d'unité,

Thomas BOSSUYT

